

COMMISSION NATIONALE D'AMENAGEMENT CINEMATOGRAPHIQUE

DECISION DU 11 MAI 2021

**relative à la création d'un établissement de spectacles cinématographiques
à l'enseigne « Otium » (5 salles, 850 places)
à Dreux (Eure-et-Loir)**

Vu la procédure suivante :

Par une décision du 14 janvier 2021, la commission départementale d'aménagement cinématographique de l'Eure-et-Loir a autorisé la SARL Cinéode à créer un établissement de spectacles cinématographiques de 5 salles et 850 places, à l'enseigne « Otium » à Dreux (Eure-et-Loir).

Par des recours enregistrés, respectivement, les 22 et 26 février 2021 sous les numéros 340 et 341, le médiateur du Cinéma et la Société nouvelle des cinémas de Dreux (SNCD) ont demandé à la Commission nationale d'aménagement cinématographique d'annuler cette décision et de rejeter la demande d'autorisation d'aménagement cinématographique sollicitée par la SARL Cinéode pour ce projet.

Vu les autres pièces du dossier ;

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 212-6 à L. 212-13, L. 212-19 à L. 212-26, R. 212-6 à R. 212-8 et R. 212-40 à R. 212-42 ;

Après avoir entendu :

- la présentation du rapport d'instruction par Mme Céline Leclercq, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement cinématographique ;
- Mme Anne-Claire Brunet Dupuy et M. Laurent Brunet, co-gérants de la Société nouvelle des cinémas de Dreux (SNCD), exploitant le cinéma « Ciné Centre » à Dreux, M. Antoine Mesnier, consultant au sein du cabinet Vuillaume CinéConseil, ainsi que M^e Karelle Diot, avocate ;
- Mme Laurence Franceschini, médiateur du Cinéma ;
- M. Renaud Laville, délégué général de l'Association française des cinémas d'art et d'essai (AFCAE) ;
- M. Pierre-Frédéric Billet, maire de Dreux, M. Olivier Défossé, gérant de la SARL Cinéode, Mme Alexandra Desrosiers-François, gérante de la société BDM Invest, M. Eric Lavocat, consultant au sein du cabinet Hexacom, ainsi que M^e Sandrine Bouyssou, avocate ;
- la présentation par M. Lionel Bertinet, commissaire du Gouvernement suppléant, de l'avis de la ministre de la Culture et de son propre avis.

Considérant ce qui suit :

Sur l'offre et la fréquentation cinématographiques de la zone d'influence cinématographique (ZIC)

- 1 L'offre de la ZIC comprend, à ce jour, 2 établissements de spectacles cinématographiques fixes (10 écrans) qui se répartissent entre :
 - d'une part, à Dreux (à 6 minutes en voiture de l'emplacement du projet), le multiplexe « Ciné Centre » (9 salles, 1 544 places), exploité par la société requérante SNCD ;
 - et, d'autre part, à Anet (à 18 minutes en voiture de l'emplacement du projet), le cinéma mono-écran de 250 places « Normandie ».

- 2 L'offre et la fréquentation cinématographiques de la ZIC reposent principalement sur le « Ciné Centre » de Dreux. En effet, en 2019, le multiplexe drouais a proposé environ 15 457 séances sur 53 semaines d'activité, soit une moyenne de 290 séances par semaine environ, générant ainsi 361 845 entrées, tandis que le cinéma mono-écran « Normandie » à Anet a proposé 204 séances sur 48 semaines d'activité, soit une moyenne de 4 séances par semaine environ, réalisant ainsi 9 686 entrées.

- 3 En outre, le multiplexe « Ciné Centre » de Dreux, qui bénéficie du classement art et essai, assorti du label « Patrimoine et Répertoire », propose une programmation diversifiée. En effet, en 2019, le multiplexe drouais a diffusé 396 films, dont un tiers (33 %) de films non inédits, et a consacré près de la moitié de sa programmation (179 films, soit 45 %) à des films recommandés art et essai qui représentaient 23 % de ses séances.

Par ailleurs, en 2019, ce multiplexe a programmé 135 des 136 films généralistes inédits sortis au niveau national sur une combinaison d'au moins 200 copies (soit 99 % de l'offre nationale), et ce dès leur première semaine de sortie, ainsi que 55 des 67 films inédits art et essai les plus porteurs bénéficiant d'une sortie au niveau national sur une combinaison d'au moins 150 copies (soit 82 %).

Cet établissement est également impliqué dans les dispositifs scolaires d'éducation à l'image, ainsi que dans l'organisation d'événements concourant à l'animation culturelle de l'établissement (avant-premières, séances rencontres, soirées thématiques, etc.).

Par conséquent, en 2019, le multiplexe « Ciné Centre » de Dreux a assuré de façon satisfaisante la diffusion de la diversité de l'offre cinématographique dans la ZIC, et plus particulièrement de l'offre inédite la plus porteuse, généraliste ou art et essai, ainsi que l'animation culturelle de sa programmation cinématographique.

- 4 Enfin, si les établissements de la ZIC, peuplée de 171 023 habitants, ont généré, en 2019, 371 531 entrées, soit un indice de fréquentation de 2,17 entrées par habitant, ce qui représente un niveau inférieur à la moyenne nationale (en moyenne 3,31 entrées par habitant en France en 2019) l'unité urbaine de Dreux (49 055 habitants), qui représente près du tiers (29 %) de la population de la ZIC, est caractérisée, avec 361 845 entrées en 2019 (soit 7,38 entrées par habitant), par un niveau de fréquentation cinématographique sensiblement supérieur à celui des unités urbaines comparables comprenant entre 45 000 et 55 000 habitants (en moyenne 290 000 entrées et 5,86 entrées par habitant). La sous-zone primaire de la ZIC connaît par ailleurs une évolution démographique (+2,1 % entre 2007 et 2017) nettement inférieure à la moyenne nationale (+4,6%) et la commune de Dreux, où est prévue le projet, enregistre même un déclin démographique (-3,5 % sur la même période). Ainsi, l'agglomération drouaise ne présente pas un dynamisme démographique ni une carence significative de l'offre ou de la fréquentation cinématographiques pouvant justifier le développement d'un projet d'aménagement cinématographique tel que celui envisagé par la SARL Cinéode.

Sur le projet de programmation et l'effet potentiel du projet sur la diversité cinématographique

- 5 Le projet prévoit de programmer 330 films par an, dont 80 films recommandés art et essai (soit 24 %), au travers de 8 000 séances, dont 1 200 séances (soit 15 %) seraient dédiées aux films recommandés art et essai. Cette programmation essentiellement généraliste (85 % des séances du futur cinéma), axée principalement sur les films les plus porteurs (films grands publics sortis sur plus de 400 copies en France et films art et essai sortis sur plus de 200 copies en France), recouperait très largement celle du « Ciné Centre ». Seuls les segments les moins porteurs sont en l'état moins représentés dans la ZIC, or ce sont ceux qui sont précisément exclus de la programmation du projet. Par conséquent, le projet, qui ne présente aucune complémentarité significative avec la programmation du principal établissement de la ZIC, ne concourt pas à améliorer la diversité de l'offre cinématographique proposée aux spectateurs de la ZIC.
- 6 Par ailleurs, et ainsi que le confirme notamment la Médiatrice du cinéma, en proposant la même offre cinématographique porteuse que le multiplexe drouais, le projet est susceptible d'entraîner des tensions dans l'accès aux films en sortie nationale les plus porteurs.

Sur l'effet potentiel du projet sur l'aménagement culturel du territoire, la protection de l'environnement et la qualité de l'urbanisme

- 7 L'offre cinématographique de la ZIC est, en l'état, essentiellement concentrée sur le territoire de la ville de Dreux. L'implantation du projet, situé à la périphérie nord de Dreux, accentue cette concentration de l'offre cinématographique de la ZIC au profit de sa principale polarité urbaine et ne permet pas de résorber le déséquilibre de la répartition géographique des établissements cinématographiques au sein de la ZIC. En effet, une large majorité de sa population (82 %) réside à l'extérieur de la ville de Dreux, qui concentre pourtant plus de 90 % des écrans, des séances et des entrées de la zone et ne dispose, sur ce territoire périphérique, que d'un seul cinéma mono-écran. Par ailleurs, la création du multiplexe drouais « Ciné Centre » et sa modernisation progressive ont représenté, depuis son ouverture fin 2008, un investissement de plus de 15 millions d'euros. Ainsi, la réalisation du projet n'aurait qu'un apport limité sur la qualité des équipements cinématographiques de la ZIC, dont le niveau de modernisation est, en l'état, satisfaisant, et accentuerait le déséquilibre existant entre les agglomérations.
- 8 En outre, il convient de relever que le projet est intégré au sein d'une nouvelle zone de loisirs à l'enseigne « Otium », située à l'extérieur du secteur d'intervention retenu dans le cadre du plan d'action gouvernemental « Action cœur de ville » dont la ville de Dreux est bénéficiaire. Ainsi, le projet ne participe pas à l'objectif de revitalisation du centre-ville de Dreux poursuivi par ce plan et ne favorise pas le développement cohérent de l'aménagement culturel de ce territoire.
- 9 Il résulte de l'ensemble de ces éléments que le projet de la SARL Cinéode ne répond pas aux critères prévus aux articles L. 212-6 et L. 212-9 du code du cinéma et de l'image animée.

Décide :

Article unique

L'autorisation d'aménagement cinématographique requise pour la création d'un établissement de spectacles cinématographiques de 5 salles et 850 places, à l'enseigne « Otium » à Dreux (Eure-et-Loir) est refusée.

Le président de la Commission nationale d'aménagement cinématographique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Moreau', with a stylized flourish above the name.

David Moreau